



PAROISSE NOTRE-DAME DE L'OUSSE
PONTACQ - LABATMALE - BARZUN - SAINT-VINCENT

ANNONCES

SEMAINE DU 9 MAI AU 17 MAI 2026

6^e Dimanche de Pâques - Année A

Samedi 9 mai 2026

17h, Adoration et confessions, Église saint Laurent - Pontacq

18h, Messe, Église saint Laurent - Pontacq,

Dimanche 10 mai 2026

9h30, Adoration et confessions, Église saint Laurent - Pontacq

10h30, Messe, Église saint Laurent - Pontacq, *Neuvaines : Josette PEYRET ; Michel BARRÈRE ; Éliane MEILLERAIS ; Jean COSTE*

Mardi 12 mai 2026 - Messe des Rogations

8h30, Messe, Église saint Laurent - Pontacq

15h, Messe, Chapelle de Saint Frai - Pontacq

Mercredi 13 mai 2026 - Notre-Dame de Fatima

9h, Messe, Église saint Laurent - Pontacq

18h, Chapelet, Église saint Sébastien - Labatmale ; **MOIS DE MARIE**

Ascension du Seigneur - Premières Communions

Jeudi 14 mai 2026

10h30, Messe, Église saint Laurent - Pontacq, *Léonie et Raymond HOURCASTAGNÉ ; Famille HOURCASTAGNÉ ;*

Vendredi 15 mai 2026 - Saint Michel Garicoïts

9h, Messe, Église saint Laurent - Pontacq ;

Samedi 16 mai 2026 - Mémoire de la Vierge Marie

9h, Messe, Église saint Laurent - Pontacq

7^e Dimanche de Pâques - Année A

Samedi 16 mai 2026

17h, Adoration et confessions, Église saint Laurent - Pontacq

18h, Messe, Église saint Laurent - Pontacq,

Dimanche 17 mai 2026

9h30, Adoration et confessions, Église saint Laurent - Pontacq

10h30, Messe, Église saint Laurent - Pontacq,

Tous les dimanches à 13h et à 21h **EN QUÊTE D'ESPRIT** sur CNEWS

L'actualité d'un point de vue spirituel

Dimanche 10 mai : « **Saint Michel : la victoire contre le mal** »

Tu ne tueras point

Communiqué de Mgr Marc Aillet

La proposition de loi sur « l'aide à mourir » adoptée le 25 février dernier, à une courte majorité, à l'Assemblée nationale, sera de nouveau examinée en séance publique au Sénat du 11 au 13 mai prochain...

Est-il encore nécessaire d'insister sur l'extrême gravité de ce texte de loi qui entend ni plus ni moins abolir l'interdit de tuer sur lequel repose depuis toujours la vie en société, en légalisant le suicide assisté et l'euthanasie ?

La quasi-totalité des patients tentés de demander le suicide assisté ou l'euthanasie, y renoncent dès lors qu'ils sont pris en charge au sein d'une unité de soins palliatifs susceptible de les accompagner et de les soulager, mais en France, les soins palliatifs sont encore à ce point lacunaires (malgré plusieurs textes de loi pourtant adoptés à la quasi-unanimité), que près de la moitié de nos concitoyens ne peuvent toujours pas en bénéficier...

Dans ces conditions, l'adoption définitive de cette proposition de loi ne pourrait qu'inciter les patients les plus pauvres ou les plus vulnérables qui n'ont pas accès aux soins palliatifs, ou les personnes dites « éligibles » qui craignent d'être un poids pour leurs familles, le corps médical ou le budget de la Sécurité sociale, à recourir au suicide assisté ou à l'euthanasie, comme c'est d'ailleurs le cas dans les pays (la Belgique, les Pays-Bas ou le Canada...) où ces pratiques sont légales depuis plusieurs années.

Rien n'est cependant jamais perdu d'avance, comme le démontre le revirement qui vient de se produire en Ecosse (où le Parlement a rejeté, le 17 mars dernier, le texte de loi qui prévoyait de légaliser l'euthanasie) et au Royaume-Uni (où la Chambre des Lords s'est opposée, le 24 avril, à un projet de loi similaire), tandis qu'en France, le nombre de députés opposés à la proposition de loi sur « l'aide à mourir » est passé de 199 le 27 mai 2025, à 226 le 25 février dernier.

Il n'est donc nullement trop tard pour agir et se mobiliser.

Ayant moi-même écrit aux parlementaires du département pour leur demander de s'opposer à cette proposition de loi qui constituerait une rupture anthropologique majeure, j'invite instamment les fidèles du diocèse à faire de même, en s'adressant par mail et sans délai, aux sénateurs qui s'apprêtent à examiner le texte en séance publique les 11, 12 et 13 mai 2026.

Sans doute faudra-t-il écrire, dans un second temps, aux députés du département, **sans craindre de leur rappeler qu'ils sont nos représentants et qu'ils auront à rendre compte de leur positionnement et de leur vote sur cette question cruciale de la fin de vie** ^[1].

Le vote au Sénat de la proposition de loi relative à « l'aide à mourir » est officiellement prévumercrèdi **13 mai, en la fête de Notre-Dame de Fatima** : le vibrant appel à la conversion et à la pénitence que la Vierge de Fatima nous lance en réponse aux dérives du monde moderne apparaissant plus actuel que jamais, **j'invite les fidèles qui le peuvent à prier et à jeûner ce jour-là** : puisse le Seigneur éclairer la conscience des sénateurs et de nos élus quant aux redoutables conséquences morales et spirituelles qui résulteraient d'une légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté en France, « fille aînée de l'Eglise ».



+ Marc Aillet, évêque de Bayonne, Lescar et Oloron, le 6 mai 2026

^[1] Les adresses électroniques des députés et sénateurs sont accessibles sur le site internet de l'Assemblée nationale et du Sénat.